

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 786****20 septembre 2001****SOMMAIRE**

<b>Aectra Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37720</b>	<b>Romania Oil and Gas Investments, S.à r.l., Luxem-</b>	<b>bourg . . . . . 37694</b>
<b>Apple Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37716</b>	<b>Romania Oil and Gas Investments, S.à r.l., Luxem-</b>	<b>bourg . . . . . 37695</b>
<b>Decker Line S.A., Dudelange . . . . .</b>	<b>37682</b>	<b>SA Luxembourgeoise Mobeuro, Capellen . . . . .</b>	<b>37686</b>
<b>Decker Line S.A., Dudelange . . . . .</b>	<b>37682</b>	<b>S.N. Constructions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>37704</b>
<b>M.A.P. Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37683</b>	<b>S3I S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37696</b>
<b>MCS Technology S.A., Hesperange . . . . .</b>	<b>37683</b>	<b>Samuel Manu-Tech Luxembourg S.A.,</b>	<b>Luxembourg . . . . . 37696</b>
<b>MGR Holding International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37683</b>	<b>Santa Maura S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37697</b>
<b>Montnoir and Company Holding S.A., Bereldange. 37684</b>		<b>Sarilux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37692</b>
<b>Montnoir and Company Holding S.A., Bereldange. 37684</b>		<b>SCI Rue du Golf, Senningerberg . . . . .</b>	<b>37717</b>
<b>Montnoir and Company Holding S.A., Bereldange. 37684</b>		<b>Scool S.A., Goetzingen . . . . .</b>	<b>37698</b>
<b>Montnoir and Company Holding S.A., Bereldange. 37684</b>		<b>SFS Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37697</b>
<b>Montnoir and Company Holding S.A., Bereldange. 37684</b>		<b>SIF Financière Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37696</b>
<b>Montnoir and Company Holding S.A., Bereldange. 37684</b>		<b>SIF Financière Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37696</b>
<b>Nadine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37686</b>	<b>Sigy Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37698</b>
<b>Noma S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37686</b>	<b>Smart Club Luxembourg A.s.b.l., Bereldange . . . . .</b>	<b>37725</b>
<b>Novateur Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37687</b>	<b>Smart Club Luxembourg A.s.b.l., Bereldange . . . . .</b>	<b>37727</b>
<b>Novateur Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37687</b>	<b>Società Mobiliare Roma, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37708</b>
<b>Novateur Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37688</b>	<b>Société Civile Immobilière Galatea, Luxem-</b>	<b>bourg . . . . . 37718</b>
<b>Nuova Immobiliare Lussemburgo - N.i.L. Holding</b>		<b>Société de Participations Dauphinoise S.A.H.,</b>	<b>Bereldange . . . . . 37699</b>
<b>S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37685</b>	<b>Société de Participations Dauphinoise S.A.H.,</b>	<b>Bereldange . . . . . 37699</b>
<b>Olbia AG . . . . .</b>	<b>37686</b>	<b>Société de Participations Dauphinoise S.A.H.,</b>	<b>Bereldange . . . . . 37699</b>
<b>Pain d'Or, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37687</b>	<b>Société de Participations Dauphinoise S.A.H.,</b>	<b>Bereldange . . . . . 37699</b>
<b>Panelux S.A., Roodt-Syre . . . . .</b>	<b>37687</b>	<b>Société de Participations Delatour S.A., Luxem-</b>	<b>bourg . . . . . 37699</b>
<b>Partit Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37691</b>	<b>Société Le Coq Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37695</b>
<b>Pâtisseries Scheer - Brassel, S.à r.l., Roodt-Syre . . . . .</b>	<b>37698</b>	<b>Sofineur S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37699</b>
<b>Photo Station S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37688</b>	<b>Sogis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37698</b>
<b>Plessis Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37692</b>	<b>Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37702</b>
<b>Potsdamer Holding A.G., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37691</b>	<b>Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37702</b>
<b>Potsdamer Holding A.G., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37691</b>	<b>Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37702</b>
<b>Potsdamer Holding A.G., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37692</b>	<b>Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37702</b>
<b>Power Drink International S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>37693</b>	<b>Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37702</b>
<b>Power Drink International S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>37693</b>	<b>Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37703</b>
<b>Promotel International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37693</b>		
<b>Real Estate Associates S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37693</b>		
<b>Redella S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37694</b>		
<b>Resma S.A., Bourglinster . . . . .</b>	<b>37694</b>		
<b>Restaurant Da Pietro S.A., Soleuvre . . . . .</b>	<b>37693</b>		
<b>Reverdy Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37685</b>		
<b>Risk Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>37720</b>		

Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	37703	Timedi S.A., Luxembourg . . . . .	37703
Soletanche Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . .	37703	Tosinvest Italia S.A., Luxembourg . . . . .	37713
Sopatex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	37700	Toupie S.A., Luxembourg . . . . .	37728
Stark S.A., Luxembourg . . . . .	37700	Toupie S.A., Luxembourg . . . . .	37728
Steel Center S.A., Bereldange . . . . .	37700	Toupie S.A., Luxembourg . . . . .	37728
Steel Center S.A., Bereldange . . . . .	37700	Trianon Holding S.A. . . . .	37724
Steel Center S.A., Bereldange . . . . .	37700	Tribeca First S.A., Luxembourg . . . . .	37682
Steel Center S.A., Bereldange . . . . .	37701	Unipro International S.A., Goetzingen . . . . .	37688
Strategie Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37701	United Consultants in Europe Holding S.A., Lu-	
T.M.T.C., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	37725	xembourg . . . . .	37711
Talca S.A., Luxembourg . . . . .	37701	Universal Wireless S.A., Luxembourg . . . . .	37714
Talca S.A., Luxembourg . . . . .	37701	Viva Gestions Hôtelières S.A., Luxembourg . . . . .	37727
Textile Investment Holding S.A., Luxembourg . . .	37701	Yachting TV S.A., Luxembourg . . . . .	37705
Thomas & Fils Matériaux de Construction, S.à r.l., Wecker . . . . .	37712		

**TRIBECA FIRST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 65.634.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A., venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

TRIBECA FIRST S.A.

Signature

*Un mandataire*

(14707/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**DECKER LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.924.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature

*Mandataire*

(14822/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**DECKER LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 46.924.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2001, vol. 548, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2001.

Signature

*Mandataire*

(14823/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**M.A.P. GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau ..... (29.983.242,- ITL)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14598/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**MCS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 79.310.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MCS TECHNOLOGY S.A. du 1<sup>er</sup> février 2001 que:

*Première résolution*

L'assemblée décide de créer une succursale sous la dénomination de MCS FRANCE et de fixer le siège de la succursale à l'adresse suivante:

Place François Mitterrand, 01 Tour Crédit Lyonnais, F-59777 Euralille

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que l'objet social de la succursale sera toutes prestations de services informatiques et telecoms ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

*Troisième et dernière résolution*

L'assemblée nomme comme directeur de la succursale Monsieur Mohammed Chouiter, informaticien, demeurant au 7-7, rue de la Bienfaisance, B-1210 Bruxelles.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Hesperange, le 12 février 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2001, vol. 549, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14604/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**MGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.512.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue au siège social le 10 janvier 2001*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Ehrhardt Patrick, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGR HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14608/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 17.667.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14611/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 17.667.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14612/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 17.667.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14613/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 17.667.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14614/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 17.667.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14615/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 17.667.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14616/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**NUOVA IMMOBILIARE LUSSEMBURGO - N.i.L. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 69.510.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social de la société le 14 février 2001*

L'an deux mille un, le 14 février.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NUOVA IMMOBILIARE LUSSEMBURGO - N.i.L. HOLDING S.A. au siège social.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de M. Natale Capula.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Sonia Bidoli et comme scrutateur Mlle Valérie Barone.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;
- suivant liste de présence, 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;
- la totalité du capital étant présente ou représentée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution et décharge des administrateurs, Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana;
2. nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de la société WORLD DIRECTORS Ltd et de la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer les administrateurs Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- la société WORLD DIRECTORS Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay, 1 Road Town, Tortola (I. V. B.);
- la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay, 1 Road Town, Tortola (I. V. B.);

qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs, avec Monsieur Giovanni Peluso, avocat, né à Rome le 12 février 1962, demeurant à Woodbury New York (USA), 173, Plainview Road, administrateur encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14629/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**REVERDY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 décembre 2000, que:

1. Monsieur Fred Alessio, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange, est nommé administrateur en remplacement de M. Jean-Marie Theis, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

2. La nomination en qualité d'administrateur de M. Albert Schiltz, décidée par réunion du conseil d'administration du 7 août 2000, est ratifiée. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

3. FIDU-CONCEPT, S.à r.l., expert-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14655/549/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**NADINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.454.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 décembre 2000 que:

Suite à la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Société Civile de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée en remplacement:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts-comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14621/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**NOMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.917.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NOMA S.A.

Signature

*Un mandataire*

(14622/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**OLBIA AG, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 41.015.

—  
Le domicile de la société OLBIA AG, établi à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 16 février 2001.

Luxembourg, le 16 février 2001.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14630/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SA LUXEMBOURGEOISE MOBEURO, Société Anonyme.**

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.  
R. C. Luxembourg B 58.186.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 février 2001.

(14595/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**PAIN D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 37, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 9.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

*Pour PAIN D'OR, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(14631/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**PANELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6901 Roodt-Syre, Z. I. Rothoicht.  
R. C. Luxembourg B 6.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

*Pour PANELUX S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(14633/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 66.644.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateur*

(14625/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 66.644.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(14626/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 66.644.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date statutaire le 19 mai 2000*

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes jusqu'à ce jour, les mandats d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

5. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans les statuts, de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1 EUR.

6. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions six cent quatre-vingt-treize mille cent vingt-cinq euros dix-sept cents (6.693.12,17 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale (...)»

7. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

8. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14627/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**NOVATEUR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 66.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14628/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**PHOTO STATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.964.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 774 du 19 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHOTO STATION S.A.

KPMG Experts Comptables

Signatures

(14639/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**UNIPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8361 Goetzingen, 12, rue Principale.

STATUTS

L'an deux mille un, le six février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Adolphe Freyer, employé privé, demeurant à Goetzingen,

2.- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNIPRO INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Goetzingen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la distribution par internet de voitures et d'accessoires automobiles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), divisé en cent (100) actions de sept cent cinquante euros (EUR 750,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) par la création et l'émission de onze mille sept cent cinquante (11.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent,

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Adolphe Freyer, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions. ....	99
2.- Monsieur Max Galowich, prénommé, une action. ....	1
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'articles 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs Luxembourgeois (LUF 90.000,-).

Le capital est évalué à trois millions vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize francs Luxembourgeois (LUF 3.025.493,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Adolphe Freyer, employé privé, demeurant à Goetzingen,
- b) Madame Murielle Durand, employée privée, demeurant à Goetzingen,
- c) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

2.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Adolphe Freyer, prénommé.

3.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.

4.- Le siège social est établi à L-8361 Goetzingen, 12, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Freyer, M. Galowich, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 128S, fol. 33, case 4. – Reçu 30.255 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2001.

E. Schlessner.

(14711/227/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**PARTIT HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 69.510.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social de la société le 14 février 2001*

L'an deux mille un, le 14 février.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTIT HOLDING S.A. au siège social.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de M. Natale Capula.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Sonia Bidoli et comme scrutateur Mlle Valérie Barone.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présente ou représentée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution et décharge des administrateurs, Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana;
2. nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de la société WORLD DIRECTORS Ltd et de la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer les administrateurs Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- la société WORLD DIRECTORS Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay, 1 Road Town, Tortola (I. V. B.);

- la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay, 1 Road Town, Tortola (I. V. B.);

qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs, avec Monsieur Giovanni Peluso, avocat, né à Rome le 12 février 1962, demeurant à Woodbury New York (USA), 173, Plainview Road, administrateur encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14634/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**POTSDAMER HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.923.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14642/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**POTSDAMER HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.923.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 15 juin 2000*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour.

Leur mandat viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

4. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans les statuts de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1 EUR.

5. L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions émises.

6. L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros quinze cents (1.487.361,15 EUR), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale (...).»

7. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront les effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14643/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**POTSDAMER HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 48.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14644/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**PLESSIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 21.595.

EXTRAIT

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cent mille (100.000,- euro), représenté par cinq cent (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14640/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SARILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 19.368.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenue en date du 22 décembre 2000*

*Conseil d'administration:*

- Madame Jacqueline Moury, épouse Horion, demeurant à Beaufays (Belgique)
- Monsieur Georges Moury, administrateur de sociétés, demeurant à Tilff (Belgique)
- Monsieur Gilles-Olivier Moury, administrateur de sociétés, demeurant à Beaufays (Belgique).

*Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14663/657/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**POWER DRINK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R. C. Luxembourg B 3.236.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

FIDUCIAIRE-TREUHANDGESELLSCHAFT

Signatures

(14645/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**POWER DRINK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R. C. Luxembourg B 3.236.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 février 2001.

AD CONSULT

FIDUCIAIRE-TREUHANDGESELLSCHAFT

Signature

(14646/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**PROMOTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

E. Schlessler.

(14647/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**REAL ESTATE ASSOCIATES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.009.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

Signature.

(14651/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**RESTAURANT DA PIETRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4413 Soleuvre.

*Nominations statutaires*

Suite à la démission de Monsieur Maurizio Saddi comme administrateur le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Pietro Puma, restaurateur, demeurant à L-4931 Hautcharage, 1, rue Closenber.
- Madame Catherine Morasutto, coiffeuse, demeurant à L-4931 Hautcharage, 1, rue Closenber.
- Monsieur Giuliano Morasutto, ouvrier, demeurant à L-4738 Pétange, 15, rue du Chemin de Fer.

Pétange, le 22 janvier 2001.

G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2001, vol. 318, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(14654/207/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**REDELLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 71.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 88, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

REDELLA S.A.

Signature

(14652/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**RESMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bourglinster, 8, rue du Château.  
R. C. Luxembourg B 24.752.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14653/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ROMANIA FUND INVESTMENTS).**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.231.

In the year two thousand, on the twenty-sixth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ROMANIA FUND INVESTMENTS a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, trade register Luxembourg section B number 73.231, incorporated by deed dated on the 21st of December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 6524 of the year 2000 and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick van Hees jurist, residing in Mesancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 15,388 (fifteen thousand three hundred eighty-eight) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - To change the name of the company in ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l.

2. - Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the company into ROMANIA, OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to change article two of the articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ROMANIA FUND INVESTMENTS, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B numéro 73.231, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 6524 de l'an 2000 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.388 (quinze mille trois cent quatre-vingt-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Modifier la dénomination de la société en ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l.

2. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société en ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 126S, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

J. Elvinger.

(14656/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.231.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14657/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOCIETE LE COQ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.337.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

E. Schlessler.

(14671/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**S31 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 41.813.

## EXTRAIT

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69 euro), représenté par cent ving-cinq actions (125) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14660/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SAMUEL MANU-TECH LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 57, case 5, que la société anonyme SAMUEL MANU-TECH LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

E. Schlessler.

(14661/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SIF FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 16, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau ..... (ITL 11.031.943,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14668/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SIF FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.699.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 16 février 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2000.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14669/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SANTA MAURA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 69.564.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social de la société le 14 février 2001*

L'an deux mille un, le 14 février.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANTA MAURA S.A. au siège social. L'assemblée est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de M. Natale Capula.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Sonia Bidoli et comme scrutateur Mlle Valérie Barone.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;
- suivant liste de présence, 5.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 5.000 voix;
- la totalité du capital étant présente ou représentée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Substitution et décharge des administrateurs, Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana;
2. nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de la société WORLD DIRECTORS Ltd et de la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer les administrateurs Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- la société WORLD DIRECTORS Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay, 1 Road Town, Tortola (I. V. B.);
- la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay, 1 Road Town, Tortola (I. V. B.);

qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs, avec Monsieur Giovanni Peluso, avocat, né à Rome le 12 février 1962, demeurant à Woodbury New York (USA), 173, Plainview Road, administrateur encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14662/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SFS MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 47.751.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2001*

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué:

Monsieur Patrick Rochas

de plus décide que:

la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

P. Rochas

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14667/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**PATISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6901 Roodt-Syre, Z. I. Rothoicht.  
R. C. Luxembourg B 51.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Pour PATISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(14664/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SCOOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8361 Goetzingen, 12, route Principale.  
R. C. Luxembourg B 71.695.

Il résulte de la lettre du 23 janvier 2001 que:

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig

a démissionné en tant que Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14665/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SIGGY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.696.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de notre société tenue en date du 31 décembre 2000 que:

Suite à la démission de SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile, de ses fonctions de commissaire aux comptes, a été nommée en remplacement:

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14670/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 58.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 février 2001, vol. 549, fol. 57, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2001.

Pour SOGIS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(14680/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DELATOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

E. Schlessler.

(14672/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 51.504.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 540, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14673/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 51.504.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14674/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 51.504.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14675/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS DAUPHINOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 51.504.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14676/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOFINEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.764.

Les bilans aux 30 juin 1993, 30 juin 1994, 30 juin 1995, 30 juin 1996, 30 juin 1997, 30 juin 1998 et 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

(14679/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SOPATEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 4.421.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2001.

E. Schlessler.

(14688/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**STARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.933.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat du Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

STARK S.A.

Signature

*Un mandataire*

(14689/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**STEEL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 51.342.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14690/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**STEEL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 51.342.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14691/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**STEEL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 51.342.

Le bilan au 30 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14692/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**STEEL CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 51.342.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14693/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**STRATEGIE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 34.322.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 10 du 11 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire, alors de résidence à Hesperange, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 597 du 18 août 1998, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 785 du 28 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STRATEGIE FINANCE, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(14694/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**TALCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 64.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau ..... (LUF 262.576,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14695/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**TALCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 64.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau ..... (LUF 298.619,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14696/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**TEXTILE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 33.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 94, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	- 12.081.478.842 ITL
Perte de l'exercice 1998 .....	- 24.154.021 ITL
Report à nouveau .....	- 12.105.632.863 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(14698/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(14681/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(14682/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(14683/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.847.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(14684/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.847.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(14685/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.847.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(14686/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**SOLETANCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 42.847.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(14687/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**TIMEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.766.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats des Administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat du Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

TIMEDI S.A.

Signature

*Un mandataire*

(14699/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**S.N. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den siebten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Nezir Skrijelj, Bauunternehmer, wohnhaft zu L-4220 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Luxembourg,

2.- Herr Selim Skrijelj, Bautechniker, wohnhaft zu L-4220 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Luxembourg.

Welche Komparenten, erklärten heute folgenden Gesellschaftervertrag abzuschliessen:

**I. Gegenstand - Name - Sitz - Dauer****Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet. Sie unterliegt dem Gesetz vom 10. August 1915, ergänzt durch die späteren Gesetze, sowie der gegenwärtigen Satzung.**Art. 2.** Die Gesellschaft hat als Zweck das Betreiben eines Bauunternehmens und einer Immobilienagentur nebst Ankauf und Verkauf sowie Import und Export aller Art Baumaterialien und Werkzeugen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang alle Handlungen tätigen, welche geeignet sind die Verwirklichung des obigen Gegenstandes zu fördern oder zu erleichtern.

**Art. 3.** Der Name der Gesellschaft lautet: S.N. CONSTRUCTIONS S.à r.l.**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch-sur-Alzette.**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit festgesetzt.**II.- Einlagen - Gesellschaftskapital - Anteile****Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je tausend Franken (LUF 1.000,-).

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- Herr Nezir Skrijelj, vorgeannt, zweihundert Anteile .....	200 Anteile
- Herr Selim Skrijelj, vorgeannt, dreihundert Anteile .....	300 Anteile
Total: fünfhundert Anteile .....	500 Anteile

Die Gesellschafter erklären, dass die Geschäftsanteile voll eingezahlt wurden wie folgt:

a) durch Einzahlung in barem Gelde eines Betrages von dreihunderttausend Franken (LUF 300.000,-) so dass ab heute der Gesellschaft diese Summe zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde;

b) durch Einbringen durch die Gesellschafter eines gebrauchten, neuwertigen PKW der Marke Daewoo, Typ Matiz mit den Kennzeichen KA 199 abgeschätzt auf zweihundert tausend Franken (LUF 200.000,-);

auf Grund einer Inventarliste welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Notar und die Komparenten, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

**Art. 7.** Jeder Anteil gibt dem Besitzer ein Anrecht auf den Gewinn und auf die Aktiva der Gesellschaft, im Verhältnis zu der Gesamtzahl der bestehenden Anteile.**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Ernennung und Abberufung durch die Gesellschafter oder durch mehrheitlichen Gesellschafterbeschluss erfolgt, welcher ebenfalls die Befugnisse der Geschäftsführer und die Dauer deren Ernennung festlegt.**Art. 9.** Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile entweder an Reservaterben, oder an den überlebenden Ehegatten übertragen werden.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

Ausnahmsweise läuft das erste Geschäftsjahr vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2001.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf vierzigtausend Franken (LUF 40.000,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zum technischen Geschäftsführer wird Herr Nezir Skrijelj, Bauunternehmer, wohnhaft zu L-4220 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Luxembourg, ernannt.

2. Zum kaufmännischen Geschäftsführer wird Herr Selim Skrijelj, Bautechniker, wohnhaft zu L-4220 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Luxembourg, ernannt.

3. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.

Der Notar hat die Komparten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningen. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparten gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Skrijelj, S. Skrijelj, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 128S, fol. 28, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 19. Februar 2001.

P. Bettingen.

(14739/202/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

### **YACHTING TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### **STATUTS**

L'an deux mille un, le premier février,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société GRETNA OVERSEAS CORPORATED, établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., préqualifiée, elle-même ici représentée par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Tortola, le 1<sup>er</sup> décembre 1999.

2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par la société CD-GEST Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par la société CD-GEST S.à r.l., préqualifiée, elle-même ici représentée par Maître Bernard Felten, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Tortola, le 1<sup>er</sup> décembre 1999,

lesquelles procurations sont restées annexées à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, volume 914B, folio 64, case 6.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de YACHTING TV S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la production, la réalisation, l'exploitation, la distribution et l'édition de tous moyens de communication, de concepts audio et audiovisuels, ainsi que toutes activités liées à la télévision.

La société a principalement pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toutes autres manières de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, eu choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, eu choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trente millions quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille euro (30.499.000,- EUR) représenté par trois millions quarante neuf mille neuf cents (3.049.900) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie du capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président ; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société GRETNA OVERSEAS CORPORATED, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Henri Seguin, directeur de production, demeurant à F-75015 Paris, 34, rue Rosenwald,
  - Monsieur Damien Crequer, directeur commercial, demeurant à F-75016 Paris, 53, rue le Marois,
  - Monsieur Edouard Miesegaes, directeur des programmes, demeurant à CH-1281 Russin-Genève, 44, chemin des Baillets, «La Chaumaz».
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire.
4. Est appelée au poste de réviseur d'entreprise indépendant:
  - ARTHUR ANDERSEN, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
5. Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.
6. Le siège social est fixé à, L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Felten, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 8CS, fol. 34, case 6. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 12 février 2001.

P. Bettingen.

(14743/202/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**SOCIETA' MOBILIARE ROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOCIETA' MOBILIARE ROMA A.R.L., ayant son siège social à Rome, Piazza Borghese 3, (Italie), constituée suivant acte reçu par Maître Giorgio Tavassi, notaire de résidence à Rome en date du 9 mai 1989, sous le numéro 026287 de son répertoire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de mille lires italiennes (ITL 1.000,-) est détenue par l'associée unique la société LEFCO S.A., ayant son siège à Panama City, 3rd Floor Vallarino Building, Vallarino, Justo Arosemena Avenue, 32, East Street, et que l'associée est dûment représentée à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont l'associée déclare avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Décision de transférer le siège social de la société de Rome (Italie) à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal et de changer sa nationalité d'italienne en luxembourgeoise.

2. - Acceptation du rapport du réviseur.

3. - Décision de confirmer et reconnaître tous les actifs et passifs de la société auxquels rien ne sera changé ni retranché ni ajouté en raison des opérations visées ci-dessus.

4. - Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 août 2000 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

5. - Suppression pure et simple de la valeur nominale des 20.000 parts sociales existantes.

6. - Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en Euro (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,-=ITL 1.936,27 du capital social de ITL 20.000.000,- en EUR 10.329,13.

7. - Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.170,87 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 10.329,13 à celui de EUR 12.500,- à prélever sur les résultats reportés et sans créer ni émettre des actions nouvelles.

8. - Transformation des 20.000 parts sociales existantes en 125 parts sociales en leur attribuant une valeur nominale d'EUR 100,- chacune.

9. - Modification de la durée de la société en durée illimitée.

10. - Décision de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique Monsieur Paolo Giuseppe Maestroni, consultant, demeurant à Piazza Borghese, I-300156 Rome, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

11. - Décision de nommer Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg dans ses fonctions de gérante de la société devenue luxembourgeoise.

12. - Décision d'arrêter les statuts de la société une fois devenue luxembourgeoise.

13. - Décision de donner tous pouvoirs nécessaires à Madame Luisella Moreschi, prénommée, aux fins d'accomplir au nom et pour le compte de la société toutes opérations, conditions et formalités nécessaires ou simplement utiles à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité, y compris, mais non exclusivement, le changement des inscriptions et enregistrement de valeurs et biens patrimoniaux au nom de la société, dorénavant luxembourgeoise.

L'assemblée, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Rome, Piazza Borghese 3, (Italie) à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, de changer sa nationalité d'italienne en luxembourgeoise et d'adopter des statuts conformes aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises établi par la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Il résulte du même rapport que l'actif net de la société correspond au moins au montant du capital social de la société. Le rapport contient la conclusion suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure que:

1) les règles d'évaluation sont justifiées dans les circonstances;

2) les valeurs à laquelle conduisent les modes d'évaluation des actifs et dettes au 31 août 2000 de SOCIETA MOBILIARE ROMA, S.à r.l., sont au moins égales au capital social de la société de ITL 20.000.000,- représenté par 20.000 parts sociales de ITL 1.000,- chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de confirmer et de reconnaître tous les actifs et passifs de la société auxquels rien ne sera changé, ni retranché, ni ajouté, en raison des opérations visées ci-dessus.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 août 2000, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des vingt mille (20.000) parts sociales existantes.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel au montant de vingt millions de lires italiennes (ITL 20.000.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept lires italiennes (ITL 1.936,27), en capital d'un montant de dix mille trois cent vingt-neuf Euros et treize cents (EUR 10.329,13) qui sera représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux mille cent soixante-dix Euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 2.170,87) pour le porter de son montant ci-avant converti de dix mille trois cent vingt-neuf Euros et treize cents (EUR 10.329,13) à celui de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à prélever sur les résultats reportés à due concurrence et sans créer ni émettre des actions nouvelles.

La preuve de l'existence des résultats reportés, a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de transformer les vingt mille (20.000) parts sociales existantes sans valeur nominale en cent vingt-cinq (125) parts sociales et de leur attribuant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérante ci-après nommée pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société en durée illimitée.

*Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique Monsieur Paolo Giuseppe Maestroni, consultant, demeurant à Piazza Borghese, I-300156 Rome, pour sa gestion pendant toute l'époque où la société avait son siège en Italie.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Madame Luisella Moreschi, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg aux fonctions de gérante de la société devenue luxembourgeoise.

*Douzième résolution*

L'assemblée générale décide d'arrêter comme suit les statuts de la société une fois devenue luxembourgeoise.

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pouront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participation dans des organismes, des sociétés, des consortiums et des associations opérant dans le secteur financier, industriel, commercial et quel que soit leur objet.

La société a en outre pour objet:

a) La prestation de services et l'assistance d'ordre financier à des personnes physiques ou morales, à des sociétés, des organismes et des associations de n'importe quelle nature, à des coopératives et à leurs consortiums ainsi qu'aux actionnaires;

b) La concession de prêts, d'acomptes, de garanties, de fidéjussions, de prêts d'hypothèques, de cautions y compris pour le compte de tiers;

c) Le repérage de financements auprès des établissements bancaires, des sociétés de crédit et auprès des personnes privées;

d) La gestion de sociétés;

e) La fonction de représentant pour le compte d'autres sociétés;

f) La délivrance d'acceptations de lettres de change directes ou pour le compte de tiers ainsi que la remise d'acomptes et de reports passifs sur les titres de propriété propres ou de tiers;

g) L'escompte de traites, d'effets de commerce et de titres de crédit, de bons de trésor et de coupons de titres, de lettres de gage (émises par les magasins généraux et par les entrepôts), de titres et documents, même internationaux représentatifs des marchandises;

h) La réalisation d'opérations de leasing (mobilières et immobilières), de factoring, d'intermédiaire financier et d'investissement de titres publics et/ ou privés, pour autant qu'elle y est expressément autorisée aux termes de la loi;

i) L'acquisition et la vente de titres publics et privés pour son propre compte;

j) L'activité de commissionnaire boursier avec la délivrance préalable d'une autorisation spécifique par les organismes compétents;

k) La remise d'acomptes garantis par des hypothèques immobilières, sur des automobiles, sur des embarcations, sur des avions.

La société pourra également effectuer ce qui suit:

- l'achat la vente, l'échange ainsi que la gestion, l'administration et la location de biens immobiliers, aussi bien ruraux qu'urbains;

- la construction, la restructuration, la manutention, la transformation et la démolition de biens immobiliers aussi bien ruraux que urbains;

- la construction, la restructuration, la manutention, la transformation et la démolition de biens immobiliers aussi bien ruraux que urbains, soit directement soit par l'intermédiaire d'adjudication à des tiers;

- la conclusion d'adjudications pour l'exécution de toutes les opérations indiquées ci-dessus.

Enfin la société pourra accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales, touristiques, financières, mobilières et immobilières, nécessaires et utiles pour la poursuite de l'objet social.

Est exclue de l'objet social la collecte de l'épargne publique sous quelque forme que ce soit.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SOCIETA' MOBILIARE ROMA, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales sont détenues par la société LEFCO S.A., ayant son siège à Panama City, 3rd, Floor Vallarino Building, Vallarino, Justo Arosemena Avenue, 32, East Street.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et i de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article 17, le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise commence le jour du présent acte et se termine le trente et un décembre 2001.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs à Madame Luisella Moreschi, prénommée, aux fins d'accomplir au nom et pour le compte de la société toutes opérations, conditions et formalités nécessaires ou simplement utiles à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité, y compris, mais non exclusivement le changement des inscriptions et enregistrement de valeurs et biens patrimoniaux au nom de la société, dorénavant luxembourgeoise.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (LUF 504.249,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2001, vol. 855, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2001.

J.-J. Wagner.

(14740/239/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

#### **UNITED CONSULTANTS IN EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 25.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 81, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(14712/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**THOMAS & FILS MATERIAUX DE CONSTRUCTION, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den achten Februar.

Vor uns, Jean-Paul Hencks, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Peter Thomas, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Hofberg 22.

2. Herr Ralph Thomas, diplomierter Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Bergstrasse 33.

Die Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden und zwar:

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung THOMAS & FILS MATERIAUX DE CONSTRUCTION, S.à r.l.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluß der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel von Baumaterialien.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen und weiterhin jede Art von Tätigkeit ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften erwerben sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Herr Peter Thomas, vorgenannt, fünfzig Anteile .....	50
Herr Ralph Thomas, vorgenannt, fünfzig Anteile .....	50
Total: einhundert Anteile .....	100

Die Gesellschaftsanteile werden voll in barem Geld eingezahlt, sodaß ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem ausfertigenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

**Art. 6.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und können frei von ihnen abberufen werden.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nichts anderes bestimmt haben, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und diese rechtskräftig zu vertreten.

**Art. 8.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.**Art. 9.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.**Art. 11.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher ermittelt wird durch den Abzug aller dem Geschäftsjahr zurechenbaren Aufwendungen einschließlich Abschreibungen, Zuführung zu Rückstellungen und sonstigen Kosten, von allen Erträgen des Geschäftsjahres.

Jährlich sind fünf Prozent (5%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, verwendet werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den darüber hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

**Art. 12.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche selbst keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

**Art. 13.** Für alle Punkte, welche nicht durch diese Statuten bestimmt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und den hierzu erfolgten Änderungen und Ergänzungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2002 statt.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in gleichgültig welcher Form, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen oder zu ihren Lasten berechnet werden, werden auf 40.000,- Franken geschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wurden ernannt:

1) Herr Peter Thomas, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Hofberg 22,

2) Herr Ralph Thomas, diplomierter Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Bergstrasse 33.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Strassen.

Nachdem diese vorstehenden Statuten allen Anwesenden, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt sind, vorgetragen wurden, wurde die Urkunde von dem Notar und den Anwesenden unterzeichnet.

Gezeichnet: P. Thomas, R. Thomas, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2001, vol. 128S, fol. 30, case 5. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. Februar 2001.

J.-P. Hencks.

(14741/216/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

#### **TOSINVEST ITALIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.892.

Par décision du Conseil d'Administration du 14 février 2001, il a été décidé de nommer un administrateur supplémentaire:

M. Roberto Alloca

né à Rome, le 5 octobre 1947

résidant à Rome, via Flaminia Nuova n° 290

c. f. LLCRRRT47R05H501R

Le Conseil d'Administration se compose désormais de 6 administrateurs.

La présente nomination fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour TOSINVEST ITALIA S.A.*

L.M.C. GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14702/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**UNIVERSAL WIRELESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

**STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société GRETNA OVERSEAS CORPORATED, établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., préqualifiée, elle-même ici représentée par Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Tortola, le 1<sup>er</sup> décembre 1999,

2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., préqualifiée, elle-même ici représentée par Monsieur Frédéric Collot, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Tortola, le 1<sup>er</sup> décembre 1999,

lesquelles procurations sont restées annexées à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, volume 914B, folio 64, case 6.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UNIVERSAL WIRELESS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services dans le domaine téléinformatique et de télécommunication, ainsi que l'achat et la vente de matériel informatique et de télécommunication.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6.** L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'il se propose de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de l'action, telle que confirmée, le cas échéant, par une expertise d'un réviseur d'entreprise.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et (intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder. Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Toute personne ayant droit à des actions suite au décès de l'un des actionnaires, pourra être enregistrée en tant qu'actionnaire ou pourra décider de céder ses actions aux conditions exposées précédemment.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites cidessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'une autre façon de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société GRETNA OVERSEAS CORPORATED, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cents actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur M'Hamed Bennasser, employé privé, demeurant à B-3300 Tienen, Kapucijnenhof 94
- Monsieur Hassane El Ghouliti, indépendant, demeurant à F-62140 Bouin Pluaison, 16, rue du Mont de Kersuin
- Monsieur Mohamed Sakali, employé privé, demeurant à B-3001 Leuven, Tervuursesteenweg 85
- Monsieur Omar Benallouch, employé privé, demeurant rue N° 5, Hay Belair 15, à Tanger (Maroc)

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CD-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

5. - Le siège social est fixé à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. - Est nommé administrateur-délégué de la société, Monsieur M'Hamed Bennasser, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Senningen, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Collot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 128S, fol. 5, case 8. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 février 2001.

P. Bettingen.

(14742/202/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**APPLE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.539.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2001, vol. 549, fol. 98, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14755/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**SCI RUE DU GOLF, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

## STATUTS

L'an deux mille, le huit décembre.

Les soussignés:

- 1) Maître Paul Bettingen, notaire, demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur Jean-François Bettingen, étudiant, demeurant à Luxembourg.

Ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SCI RUE DU GOLF.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg, dans la commune de Niederanven.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1) Maître Paul Bettingen, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales .....	99
2) Monsieur Jean-François Bettingen, une part sociale .....	1
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1590 du Code civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Maître Paul Bettingen, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la société est établi à L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

Signé: J.-F. Bettingen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 547, fol. 9, case 11. – Reçu 1.000 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 19 février 2001.

P. Bettingen.

(14737/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GALATEA, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 24A, rue de Strassen.

### STATUTS

L'an deux mille un, le sept février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Giuseppe d'Eufemia, employé privé, né à Matera / Italie, le 16 novembre 1953, demeurant à L-2265 Luxembourg, 48, rue de la Toison d'Or.

2. Madame Vinciane Marie Hélène Ghislaine dite Vinciane Istace, employée privée, née à Namur le 8 août 1968, demeurant à L-1415 Luxembourg, 58A, rue de la Déportation.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GALATEA originellement prévue sous la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AUDACE.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille francs (LUF 100.000,-). Il est représenté par mille (1.000) parts sociales de cent francs (LUF 100,-) chacune.

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Giuseppe d'Eufemia, cinq cents parts .....	500
Madame Vinciane Istace, cinq cents parts .....	500
Total: mille parts sociales .....	1.000

Les mêmes parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (LUF 100.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs à des tiers non-associés qu'avec l'agrément donné par les autres associés.

Elles ne pourront être transmises à cause de décès à des non-associés que moyennant agrément des associés survivants.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, en vertu d'un droit préférentiel d'acquisition, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé par expertise.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

**Art. 7.** La répartition des bénéfices se fait, sauf convention contraire des associés à raison de soixante pour cent (60%) pour Monsieur Giuseppe d'Eufemia et à raison de quarante pour cent (40%) pour Madame Vinciane Istace, pré-nommés.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés dûment agréés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit: ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 12.** Chacun des associés à un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 14.** Les associés peuvent être convoqués en assemblée générale à l'initiative d'un des gérants par lettre recommandée adressée aux associés au moins cinq jours à l'avance.

**Art. 15.** Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés conformément à l'article sept des statuts.

**Art. 18.** Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs (LUF 30.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Sont nommés associés-gérants:

- 1) Madame Vinciane Istace, prénommée,
- 2) Monsieur Giuseppe d'Eufemia, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 24A, rue de Strassen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte, qui certifie l'état civil ci-avant indiqué des comparants d'après leurs cartes d'identité respectives.

Signé: G. d'Eufemia, V. Istace, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 128S, fol. 28, case 1. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2001.

J.-P. Hencks.

(14738/216/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**AECTRA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 49.825.

## DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société AECTRA INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à Suite 2B, Centre Plaza, Main Street, Gibraltar, ici représentée par:

Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (Belgique),  
en vertu d'une procuration délivrée à Gibraltar, le 22 décembre 2000.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme AECTRA PARTICIPATIONS S.A. avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 49825, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 168 du 12 avril 1995.

Que la prédite société AECTRA INTERNATIONAL LIMITED, représentée comme dit ci-avant, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société AECTRA PARTICIPATIONS S.A., dont le capital social s'élève à cent cinquante mille francs suisses (150.000,-), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société AECTRA PARTICIPATIONS S.A., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et que tout le passif de la société est réglé;

Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif restant et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions nominatives et au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq ans.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Krier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 127S, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 14 février 2001.

P. Bettingen.

(14749/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

**RISK MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs.

## STATUTS

L'an deux mille un, le douze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Evelyn Mc Hale, Consultant, demeurant à L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs.

Laquelle comparante a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de RISK MANAGEMENT.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou des gérants, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales: cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil économique ainsi que la formation dans le domaine de la gestion des risques ainsi que toutes activités soutenant cet objet.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent euro (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'associé unique tant que la société sera unipersonnelle. En cas de pluralité d'associés, ils sont désignés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination. En cas de pluralité de gérants, leurs décisions ne seront valablement prises qu'après avoir été adoptées à la majorité des 2/3 d'entre eux.

Les gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la société à l'un d'entre eux, mais également à des fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être associés de la société.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2001.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la société

auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

Contrairement aux dispositions de l'article 57 de la loi du 10 août 1915, le gérant, le directeur ou le fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire: rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme intérêt personne, tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec RISK MANAGEMENT, ses filiales ou sociétés affiliés ou encore en rapport avec tout autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer périodiquement.

La société pourra indemniser tout gérant, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de dépenses raisonnablement occasionnés par toute actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration: en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que le gérant, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant, du directeur ou du fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Madame Evelyn Mc Hale, prénommée, cent vingt-cinq parts .....	125
Total: cent vingt-cinq parts .....	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à quarante-cinq mille francs (45.000).

#### *Procès-Verbal*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame Evelyn Mc Hale, Consultant, demeurant à L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société par sa signature individuelle.

2) Le siège social est établi à L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs.

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and one, on the twelfth of february.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mrs Evelyn Mc Hale, Consultant, residing in L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a société a responsabilité limitée which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the corporation is RISK MANAGEMENT.

**Art. 3.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the corporation as its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances: such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 4.** The corporation's object is the economic consultancy as well as formation in the field of risk management and all activities useful to its purpose.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five (125) parts of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** Parts may be freely transferred between participants.

Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The company is administrated by one or more directors (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undefined period and they can be removed at any time.

The powers of the directors (gérants) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2001.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

**Art. 14.** In case of dissolution of the corporation, each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 15.** In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 16.** No contract or other transaction between the corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Contrary to the dispositions of article 57 of the law of the 10th August 1915, the director or the officer of the corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the corporation may have any personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interests» as used in the proceeding sentence shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any subsidiary or affiliate of RISK MANAGEMENT or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the corporation, or, at its request, of any other corporation of which the corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct: in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The parties will refer to provisions of the existing laws for all matters not covered by these statutes.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows

1. Mrs Evelyn Mc Hale, prenamed, one hundred twenty-five parts ..... 125 parts

Total: one hundred twenty-five parts ..... 125 parts

All the parts have been paid up of one hundred per cent (100%), whereof the sole participant gives himself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

#### *Estimation - Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately forty-five thousand francs (45,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions

1) Has been elected manager (gérant) of the company for an undetermined period, Mrs Evelyn Mc Hale, consultant, residing in L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs, who is invested with the broadest powers to act in all circumstances in the name of the company under his sole signature.

2) The registered office of the company is fixed at L-1323 Luxembourg, 40, rue des Champs.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Signé: E. Mc Hale, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 128S, fol. 37, case 7. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 20 février 2001.

P. Bettingen.

(14736/202/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

### **TRIANON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 42.883.

La soussignée, TRIANON HOLDING S.A., registre de commerce Luxembourg Section B n° 42.883 atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2000 a été nommée commissaire aux comptes la société BELMANTO GENERAL N.V., Brechtsbaan 260, B-2900 Schoten, Belgique en remplaçant avec décharge entière et définitive DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) AG, avec effet au 31 décembre 2000.

Signé à Luxembourg.

J.-H. van Leuvenheim

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2001, vol. 549, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14706/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**T.M.T.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 60.987.

Par décision du Gérant, prise en date du 30 décembre 2000, le siège social a été transféré au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14700/607/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

**SMART CLUB LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X octobre.

**STATUTS**

L'an deux mille et un, le trente janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. - Monsieur Josy Scuri, administrateur de sociétés, de nationalité italienne, demeurant à L-5312 Contern, 10, Bourghheid
  2. - Monsieur Claude Scuri, promoteur immobilier, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2152 Luxembourg, 38, rue A.-F. van der Meulen,
  3. - Monsieur Norry Ripinger, industriel, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg,
  4. - Monsieur Alex Bochet, associé-gérant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8041 Strassen, 156, rue des Romains,
  5. - Mademoiselle Carole Krier, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3513 Dudelange.
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif qu'ils vont constituer entre eux.

**Chapitre 1<sup>er</sup>. - Dénomination, siège, durée et objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination de SMART CLUB LUXEMBOURG.

**Art. 2.** Son siège est établi à L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du comité d'administration.

**Art. 3.** Sa durée est illimitée.

**Art. 4.** L'Association a pour objet toutes activités entre propriétaires de voitures Smart.

**Chapitre 2. - Membres**

**Art. 5.** L'association est ouverte à tout détenteur d'une voiture Smart.

Le nombre minimum de membres est fixé à cinq.

La qualité de membre donne lieu au paiement d'une cotisation annuelle. Pour l'année 2001 la cotisation est fixée à 1.500,- LUF. La cotisation annuelle ne pourra jamais dépasser la somme de 9.000,- LUF.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd par:

- la démission écrite adressée au conseil d'administration de l'Association;
- le non paiement de la cotisation annuelle après le délai de deux mois à compter de la dernière assemblée générale annuelle;
- la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration et la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix.

Le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Chapitre 3. - Assemblée générale**

**Art. 7.** L'assemblée générale est composée de tous les membres. Elle est présidée par le président du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou par les présents statuts.

Sont notamment réservés à sa compétence:

- 1) les modifications aux statuts sociaux,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs,
- 3) l'approbation des budgets et des comptes,

- 4) la dissolution volontaire de l'association,
- 5) les exclusion des membres.

**Art. 9.** Il doit être tenu au moins une assemblée générale par an.

**Art. 10.** L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire ou par carte adressée à chaque membre au moins huit jours avant l'assemblée, et signée par le secrétaire, au nom du conseil d'administration. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale doit se tenir pendant le premier tiers de l'année.

**Art. 11.** Chaque membre a un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 12.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur.

Ce registre est conservé au siège social de l'association où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

#### **Chapitre 4. - Administration**

**Art. 13.** L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de quatre membres au moins et au maximum sept, dont un secrétaire, un trésorier, un vice-président et un président.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour un terme de deux ans pour deux cinquièmes du comité dont le vice-président et de trois ans pour trois cinquièmes du comité dont le président.

**Art. 14.** Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association, sauf ce qui est expressément réservé à l'assemblée générale. Il soumet chaque année à l'assemblée générale les comptes et les budgets.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association avec l'usage de la signature afférente à cette gestion à un administrateur délégué choisi par ses membres et dont il fixera les pouvoirs et éventuellement le salaire ou appointements.

**Art. 16.** Tous les actes de gestion ordinaire ou journalière sont valablement accomplis par un ou plusieurs administrateurs que le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer à cette fin.

#### **Chapitre 5. - Dispositions financières**

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. A cette date, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice.

**Art. 18.** L'assemblée générale désigne des commissaires vérificateurs aux comptes. Ces commissaires font rapport à l'assemblée générale au cours de laquelle sont examinés les comptes de l'exercice précédent.

L'adoption des comptes par l'assemblée générale vaut décharge pour le Conseil d'administration.

**Art. 19.** Les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, les frais et débours occasionnés pour l'exercice de leurs fonctions peuvent leur être remboursés au vu de pièces justificatives.

Le comité d'administration devra donner son accord quand au remboursement éventuel des frais de représentation.

#### **Chapitre 6. - Modification des statuts**

**Art. 20.** Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale dans les conditions prévues par la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif. Aucune modification statutaire ne peut être faite sans l'accord d'au moins 2/3 des membres présents à l'assemblée générale.

#### **Chapitre 7. - Dissolution**

**Art. 21.** Les conditions énoncées à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sont à respecter.

En cas de dissolution, l'actif restant après liquidation et paiement des dettes sera affecté à une association caritative qui sera désignée par le comité d'administration en fonction au moment de la dissolution.

Si cette dernière ne devait plus exister lors de la dissolution, l'actif restant sera affecté à une association similaire.

En cas de dissolution judiciaire, la décision sur l'affectation du patrimoine net appartiendra aux tribunaux.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille et un.

#### *Assemblée générale*

L'assemblée générale s'étant réunie en date de ce jour, a désigné en qualité d'administrateurs:

Monsieur Claude Scuri, prénommé, président-fondateur, pour une durée de 3 ans;

Monsieur Alex Bochet, prénommé, vice-président-fondateur, pour une durée de 2 ans;

Mademoiselle Carole Krier, prénommée, secrétaire-fondateur, pour une durée de 3 ans;

Monsieur Norry Rippinger, prénommé, trésorier-fondateur, pour une durée de 2 ans;

Monsieur Josy Scuri, prénommé, membre-fondateur, pour une durée de 3 ans.

Dont acte, fait et passé à Bereldange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Scuri, C. Scuri, N. Rippinger, A. Bochet, C. Krier, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 février 2001, vol. 416, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2001.

E. Schroeder.

(14744/228/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

### **SMART CLUB LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X octobre.

Administrateurs:

1. - Monsieur Claude Scuri, promoteur immobilier, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2152 Luxembourg, 38, rue A.-F. Van der Meulen, président-fondateur, pour une durée de 3 ans;

2. - Monsieur Alex Bochet, associé-gérant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8041 Strassen, 156, rue des Romains, vice-président-fondateur, pour une durée de 2 ans;

3. - Mademoiselle Carole Krier, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3513 Dudelange, secrétaire-fondateur, pour une durée de 3 ans;

4. - Monsieur Norry Rippinger, industriel, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg, trésorier-fondateur, pour une durée de 2 ans;

5. - Monsieur Josy Scuri, administrateur de sociétés, de nationalité italienne, demeurant à L-5312 Contern, 10, Bourghheid, membre-fondateur, pour une durée de 3 ans.

Pour l'Assemblée

Signature

(14745/228/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2001.

### **VIVA GESTIONS HOTELIERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 74.602.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à la siège social le 14 février 2001*

L'an deux mille un, le 14 février

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIVA GESTIONS HOTELIERES S.A. au siège social.

L'assemblée est ouvert à 12.00 heures, sous la présidence de M. Natale Capula.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Sonia Bidoli et comme scrutateur Mlle Valérie Barone.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Substitution et décharge des administrateurs, Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana;

2. Nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de Monsieur Marco Fabio Lauretti et Monsieur Vittorio Gobbi.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer les administrateurs Monsieur Emiliano Caradonna et Monsieur Pierfrancesco Campana et leur accorde décharge pleine pour l'exécution de leur mandats.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marco Fabio Lauretti, comptable, né à Rome (Italie), le 13 janvier 1969, demeurant à Cerveteri (Rome - Italie), via delle Gerbere, n. 57;

- Monsieur Vittorio Gobbi, manager, né à Rome (Italie), le 8 février 1953, demeurant à Rome (Italie), via Ximenes, n.25;

qui termineront les mandats de leur prédécesseurs, avec Monsieur Giovanni Peluso, avocat, né à Rome le 12 février 1962, demeurant à Woodbury New York (U.S.A.), 173, Plainview Road, administrateur encore en place.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le président / La secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2001, vol. 549, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14717/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**TOUPIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.671.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 72, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2001.

*Signature.*

(14703/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**TOUPIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.671.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue à Luxembourg le 11 août 2000*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Eric Schneider de son poste d'administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, 133, avenue Pasteur, Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2002.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14704/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---

**TOUPIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.671.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 septembre 2000 à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Guy Glesener par le Conseil d'Administration du 11 août 2000 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Emile Schneider, démissionnaire dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2001, vol. 549, fol. 72, case 13. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14705/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2001.

---